



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le SNEC-CFTC réagit sur certaines orientations du rapport Pochard.

1. **Recrutement** : le SNEC-CFTC trouve positive la proposition de rémunérer les étudiants pré-recrutés et surtout de modifier l'accès au métier d'enseignant par une préparation fondée davantage sur la pédagogie pratique.

2. **Temps de travail** :

A propos de l'annualisation des services dans le second degré, si les syndicats n'ont pas convaincu la commission, celle-ci n'a pas convaincu les syndicats !

Il ne s'agit pas pour le SNEC-CFTC d'accroître la tâche des enseignants mais de reconnaître financièrement les services rendus hors présence des élèves.

3. **La rémunération des enseignants** :

Le rapport se projette dans l'avenir sans apporter de réponses concrètes sur le passif, notamment sur le rattrapage des rémunérations nettes des professeurs de l'enseignement privé.

Travailler plus pour toucher plus n'a jamais amélioré la qualité de l'enseignement. Le raccourcissement des durées d'échelon, l'accès pour tous à la hors classe dès la mi-carrière sont deux solutions préconisées par le SNEC-CFTC et retenues par la commission pour la reconnaissance du métier d'enseignant.

4. **L'évaluation des enseignants** :

Le SNEC-CFTC s'oppose à la notation pédagogique par les chefs d'établissements et à l'évaluation des enseignants par les performances des établissements.

Le SNEC-CFTC prend acte de la prise en compte de sa demande de la formation continue obligatoire.

5. **Quid des documentalistes et des enseignants du 1^{er} degré ?**

Ces derniers représentent 47% des professeurs du public et 35% des professeurs du privé. Pourquoi faire l'impasse sur ces enseignants ?

Le SNEC-CFTC reste réservé sur ce que la commission appelle « sortir de l'attentisme ».

Paris, le 5 février 2008

Arthur POTEL